



Programme de Formation

Le lancement d'alerte en cas de situation grave au travail

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Tout public



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- ♦ Connaître les lois: droits et devoirs, responsabilité et limites de l'établissement
- ♦ Identifier dans quelle mesure engager sa responsabilité
- ♦ Savoir recueillir les signalements, et accompagner le plaignant, notamment dans la description et la constitution des dossiers

Objectifs spécifiques :

- ♦ Approfondir les connaissances sur le lancement d'alerte, les situations concernées, les droits et responsabilités en jeu Il s'agit d'approfondir les sujets suivants :
- ♦ Quelles sont les situations concernées?
- ♦ Qu'est-ce que le lancement d'alerte? Comment cela fonctionne t il?
- ♦ De quelle protection bénéficie le lanceur d'alerte?
- ♦ Comment accueillir la parole et accompagner le plaignant
- ♦ La question du positionnement sur une situation complexe
- ♦ Le juste accompagnement des personnes



Description

Le lancement d'alerte

- Son fonctionnement, ses acteurs
- Droits, responsabilité et protection



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

- ♦ Apports théoriques
- ♦ Questionnaires
- ♦ Exemples jurisprudentiels
- ♦ Cas pratiques



Moyens et supports pédagogiques

- ◆
- ◆ **Présentiel** : Livrables remis aux participants
- ◆ **Distanciel** : Mise à disposition d'une plateforme avec identifiants de connexion. Cet espace permet à chaque stagiaire d'émarger en ligne, répondre aux questionnaires d'évaluation et de satisfaction et d'accéder aux supports de formation



Modalités d'évaluation et de suivi

- ◆ Questionnaire de positionnement au début de la formation pour cerner les attentes des participants
- ◆ Questionnaire post formation rempli par les stagiaires à la fin de la formation, qui fera
- ◆ l'objet d'une évaluation individuelle des acquis par le formateur
- ◆ Autoévaluation orale collective avec le formateur à la fin de chaque demi journée



Informations sur l'accessibilité

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 – 17h

Modalités d'accès à la formation : prise en charge financière par les OPCA et ANFH

Délais d'accès à la formation : Session selon le nombre d'inscrits et/ou dates communiquées lors de la validation du devis

Accessibilité handicap : Un référent Handicap est à l'écoute de vos besoins pour toute situation de handicap et besoins en compensation

Matériel (à apporter par les stagiaires si besoin) : papier pour la prise de note et crayon